

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2026
EM/NC

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 055-215501222-20260507-2026_102-DE



Objet : Subvention exceptionnelle au Groupe Athlétique Commercial

N° : DCM_2026/102

PUBLIÉE LE : 12/05/2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 04 mai à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Anne LUDMANN, Christelle VIERRE, Samuel BOURGEOIS, Déborah GARELLI, Franck MICHELOT, Théo CUPCIC, Sarah RAUCOURT, Christel METZ, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Benjamin LOMBARD, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN. Séverine FATOL, Gérald CAHU, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Benoît REYRE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

- Jérémy ROLAND donne pouvoir à Anne LUDMANN
- Angélique GÉNART donne pouvoir à Wendy MOALA

ÉTAIT ABSENT : Jean-Pierre BALAINE

Conseillers en exercice : Présents : 26 - Pouvoirs : 2 - Absent : 1 - Votants : 28

Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le règlement d'attribution des subventions ;

Vu la demande du Groupe Athlétique Commercial reçu le 12 mars 2026 ;

Vu l'avis de commission du 9 avril 2026 ;

Le groupe Athlétique Commercial organise ses troisièmes "foulées du Roi Stan" dans le centre de ville de Commercy le samedi 30 mai 2026 et sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cette manifestation, d'un montant de 300 €.

La troisième édition a regroupé plus de 280 participants, l'association en attend 300 cette année.

Le budget prévisionnel de l'association pour cette opération est de 2 812 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ATTRIBUE et VERSE** une subvention d'un montant de 300 € au Groupe Athlétique Commercial, pour l'organisation des "foulées du Roi Stan" le 30 mai 2026, sur présentation du budget réalisé. Cette subvention ne pourra pas excéder 80 % de ce budget.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire,
Philippe ROCHAT**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.